



**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**Séance du 28 mai 2024**

**Délibération n°07**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Asile de Nuit pour l'achat des denrées alimentaires des colis d'été 2024 - approbation**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

**Vu**

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- La demande de subvention déposée par l'association l'Asile de Nuit.

**Considérant**

Le C.C.A.S. sollicite depuis 2004 les associations d'aide alimentaire pour la distribution des colis d'été. L'Asile de Nuit et l'association Revivre la géraient en alternant les mois d'Août et les mois de Juillet. Cette opération était uniquement subventionnée par le C.C.A.S.

À la suite d'une très forte augmentation des demandes en 2011, il a été convenu avec l'ensemble des associations d'aide alimentaire que le C.C.A.S. coordonnerait cette action pour gérer les flux, tout en prenant en considération le public habituellement aidé ainsi que les situations d'urgence, aux côtés de l'Asile de Nuit, Revivre, La Croix Rouge, Les Conférences Saint Vincent de Paul, Aide aux Détresses, la Fasee, la Part du Colibri, la Banque Alimentaire et Issa Berri. Une mutualisation des bénévoles est ainsi proposée, afin de réunir un maximum de moyens humains.

Grâce à cette organisation, 460 familles ont obtenu de l'aide avec 3 000 colis distribués en 2023.

Pour l'année 2024, il est proposé de reconduire l'organisation comme suit :

- Les associations partenaires mettront à disposition des bénévoles, les jours de distribution et lors de la réception des denrées alimentaires.
- La Banque Alimentaire offrira également de la nourriture et des moyens humains.
- L'Asile de Nuit conservera la gestion d'achat des denrées alimentaires.



- Issa Berri mettra à disposition des moyens humains pour soutenir hors de la préparation des colis et de leur distribution.

Deux distributions hebdomadaires auront lieu sur 7 semaines, les mardis et mercredis en juillet et août, à partir du 02 juillet prochain jusqu'au 14 Août. A cette occasion des permanences seront assurées sur place par des agents de l'Unité Sociale du C.C.A.S, pour inscrire les demandeurs qui ne figureraient pas sur les listes des associations.

Tenant compte de l'inflation et de la nécessité de proposer une alimentation saine et de qualité qui correspond au mieux au besoin des bénéficiaires, les dons en nature s'effectueront une fois tous les 15 jours pour une même famille et ce comme l'an dernier. Chaque famille inscrite bénéficiera en fonction de sa composition de 3 distributions au cours de l'été, à l'occasion de la fermeture de leur association.

Pour l'Asile de Nuit, le montant de la subvention proposée est de 40 000,00 € destinés à l'acquisition des denrées pour la constitution des colis. Ce budget a été proposé à l'association concernée et validé.

#### L'Assemblée Délibérante :

- **Approuve l'attribution de la subvention de 40 000,00 € à l'association "Asile de Nuit" en vue de la distribution des colis alimentaires d'été 2024.**
- **Approuve la convention à intervenir entre le C.C.A.S. et l'association, dont un exemplaire restera joint au dossier, et d'autoriser Monsieur le Vice-Président à la signer,**
- **Autorise le prélèvement de ces sommes sur la ligne comptable Chapitre 65 Article 65748 – Budget Principal du CCAS.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

#### Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND.

- Abstention : ;

- Contre : .

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

**Frédéric DURAND**